

Le mot de la coordonnatrice . . .

C'est la période des fêtes et plusieurs personnes vous solliciteront... Appliquez les règles de tous les jours avec davantage de vigilance ! En mon nom et celui de toute l'équipe, je vous souhaite de joyeuses fêtes.

- Lyne



Vols de voiture: Déjouez les voleurs !

Le personnel du **poste de quartier 46** du Service de police de la Ville de Montréal tient à vous rappeler que les voleurs n'attendent qu'une occasion pour s'inviter dans votre véhicule et tout emporter.

Voici donc de simples conseils de prévention dans le but non seulement de protéger votre véhicule contre les voleurs mais aussi de diminuer vos ennuis!

- ◆ Évitez de laisser votre véhicule en marche et ce, sans surveillance.
- ◆ Prenez la peine de stationner votre véhicule à des endroits suffisamment éclairés et passants.
- ◆ Braquez à fond les roues avant et serrez le frein à main, pour empêcher le voleur de remorquer votre véhicule.
- ◆ Abstenez-vous de laisser des objets de valeur à vue dans l'habitacle de votre véhicule. Les téléphones cellulaires, les sacs à main de même que les ordinateurs portables sont considérablement convoités par les voleurs. Le coffre arrière constitue une bonne cachette !
- ◆ Évitez de conserver un double de la clé de votre véhicule dans le coffre à gants : c'est le premier endroit où les voleurs cherchent !
- ◆ Ne laissez jamais votre certificat d'immatriculation à bord de votre véhicule ni même les clés de votre maison ou encore une télécommande à distance pour garage. En possession de vos coordonnées personnelles, le voleur pourrait en profiter pour vous visiter à domicile et vous déposséder de vos biens.
- ◆ Avant de quitter, accordez une attention particulière au fait que toutes les portes de votre véhicule soient bien verrouillées de même que vos vitres tout à fait remontées.
- ◆ À votre retour, si malheureusement vous constatez que votre véhicule est l'objet d'un vol ou encore d'une tentative de vol, ne touchez surtout à rien et prévenez dès que possible la police via le 911.



Les activités d'O.S.A sont réalisées grâce au soutien financier de l'arrondissement d'Anjou.



Dans ce numéro :

10 conseils pour protéger votre identité pendant le temps des fêtes	
Résolutions 2013 pour une année sans fraude ni vol d'identité	2
C'est le temps des fêtes, restez vigilants	3
Sécurité routière: un impératif	
Le 9-1-1 c'est...	
La résolution pacifique des conflits	4



Dates importantes

Nos bureaux seront fermés du 21 décembre au 04 janvier

Joyeux Noël
et
Bonne année !

Pour toute urgence

9-1-1

VOL DE CARBURANT : Les contrevenants seront poursuivis !

Le vol de carburant est un crime qui nous affecte tous. Vous êtes témoin de ce genre de crime ? Appelez **Info-Crime** 1.800.222.8477 (confidentiel) et indiquez le numéro de plaque d'immatriculation du conducteur fautif.

10 conseils pour protéger votre identité pendant la période des Fêtes :

1. **Lorsque vous entrez votre NIP, cachez-le toujours de votre main.** N'en soyez pas gêné, pensez tout d'abord sécurité.
2. **Vérifiez régulièrement vos comptes bancaires et carte de crédit en ligne.** Soyez à l'affût de toute transaction suspecte.
3. **Protégez votre téléphone par un mot de passe.** Et votre ordinateur portable également. De cette façon, si vous les perdiez ou vous les faisiez voler, vos données seraient un peu plus en sécurité.
4. **Méfiez-vous des arnaques de bienfaisance.** Si vous désirez faire un don, communiquez vous-même avec l'organisme de votre choix. Ne divulguez jamais vos renseignements bancaires ou carte de crédit par courriel ou téléphone.
5. **Pensez-y à deux fois avant de télécharger une carte de vœux virtuelle.** Méfiez-vous toujours des pièces jointes aux courriels.
6. **Ne cliquez jamais sur les fenêtres contextuelles ou les liens vers des promotions pour les Fêtes ou les soldes d'après-Noël.** Ceux-ci peuvent également contenir des virus. Pour vérifier les soldes, il vaut mieux inscrire vous-même l'adresse Internet du site en question dans votre navigateur.
7. Mesdames : si vous le pouvez, **laissez votre sac à main à la maison.** Il est plus sécuritaire de ne transporter que ce dont vous avez besoin dans une poche à fermeture éclair.
8. **Ne transportez pas avec vous les pièces d'identité dont vous n'avez pas besoin.** À moins qu'ils ne soient réellement nécessaires, laissez votre carte NAS et votre passeport à la maison.
9. **Ne magasinez pas et n'entrez pas de mot de passe lorsque vous utilisez une connexion wifi publique ou partagée.** Ceci inclut également l'Internet publique des aéroports.
10. **Laissez une copie de toutes vos cartes et de tous vos numéros d'identification dans un endroit sécurisé de la maison.** S'il vous arrivait de perdre votre portefeuille, ordinateur ou téléphone portable, déclarez la perte/le vol immédiatement. Modifiez tous vos mots de passe et annulez vos cartes.

Résolution 2013 *pour une année sans fraude ni vol d'identité*


- ◆ Renforcez vos mots de passe
- ◆ Achetez une déchiqueteuse et utilisez-la
- ◆ Faites le ménage de votre porte-feuille et ranger votre carte d'assurance sociale dans un endroit sûr
- ◆ Vérifiez toujours vos relevés






 C'est le temps des fêtes, **RESTEZ VIGILENTS !**



 Par Lydia Ledez




 Vous prévoyez des déplacements ou un voyage de plusieurs jours ?




  Appliquer les mêmes consignes de sécurité que durant l'été :




 **1.** Faites ramasser votre courrier par quelqu'un de confiance, ou faites-le arrêter par la poste.





 **2.** Demandez à une personne de déneiger votre entrée.





 **3.** Demandez à un voisin qu'il stationne sa voiture dans votre stationnement.



  Quelques jours avant votre départ, modifiez votre "stratégie lumière" pour illuminer une partie commune de la maison en tout temps. C'est cette partie qui restera alumée durant votre absence.





Sécurité routière: un impératif !

Lors d'un freinage, avec quel pied devrait-on actionner la pédale de frein ? À quelle distance minimale d'une borne d'incendie pouvez-vous stationner votre véhicule ? Quelle est l'intervalle minimal suggéré pour la vérification de la pression des pneus ? Quand et comment peut-on dépasser un véhicule lourd ?

Tous les détenteurs de permis de conduire devraient connaître les réponses à ces questions et aux centaines d'autres que l'on trouve sur le site de l'Assurance automobile du Québec.

Puisqu'il est possible, voire probable, que les conducteurs oublient à la longue certaines règles de sécurité routière, il est suggéré de tester nos connaissances en consultant régulièrement le site www.saaq.gouv.qc.ca sous l'onglet "Sécurité routière". On y trouve les nouvelles mesures de sécurité routière en vigueur depuis le 30 juin 2012, de nombreuses rubriques et des services interactifs qui proposent d'évaluer vos connaissances en ligne ainsi qu'un quiz sur la sécurité routière.

Source: Le bel âge

LE 9-1-1 C'EST... .

Le numéro de téléphone qu'il faut composer, sur l'île de Montréal, pour obtenir des services d'urgence tels: Police, pompier, ambulance, hydro-électricité, gaz naturel, travaux publics, garde côtière.

CE N'EST PAS UN SERVICE D'INFORMATION !

Lorsqu'on demande l'aide d'un service d'urgence, il est primordial de faire connaître la nature de l'urgence afin:

- ♦ d'identifier avec précision le bon intervenant d'urgence;
- ♦ d'envoyer rapidement les secours;
- ♦ d'assurer votre sécurité et celle des intervenants qui se rendent sur les lieux.

› Que s'est-il passé ?

› C'est arrivé quand ?

› C'est arrivé où ?

Répondre à ces 3 questions servira à savoir si la situation requiert plusieurs intervenants et lesquels afin d'apporter rapidement secours.



SECTION «Jeunesse»

La résolution pacifique des conflits

Les conflits font partie de la vie et des relations humaines. Ils sont naturels et inévitables. Plus nous sommes en relation, plus nombreuses sont les occasions de vivre des différends.

Les conséquences d'un conflit non résolu sont nombreuses: anxiété, colère, ressentiment, stress, tristesse, confusion, violence. . . D'où l'importance de développer des façons d'être et de faire qui favorisent la prévention des conflits et leur résolution pacifique.

Les causes de conflit peuvent être multiples: différences, malentendus, incompréhension. . . La plupart du temps, un conflit émerge à cause d'une fausse perception. Une perception, c'est une idée que l'on se fait de quelqu'un ou quelque chose. Il importe de comprendre que nos perceptions influencent nos sentiments et nos comportements.

Un conflit s'intensifiera si:

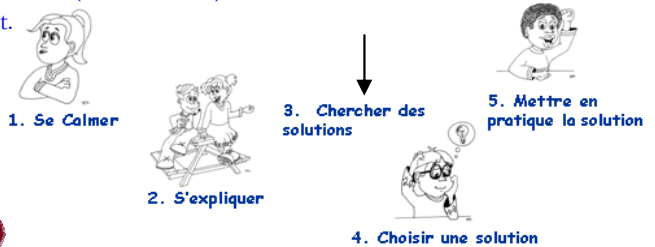
- ◆ D'autres personnes s'en mêlent;
- ◆ une personne se sent menacée par l'autre;
- ◆ aucune des personnes n'a d'intérêt à maintenir la relation;
- ◆ il y a déjà eu des conflits entre les personnes;
- ◆ les émotions ne sont pas reconnues et gérées adéquatement;
- ◆ les réactions émotives s'intensifient;
- ◆ les personnes n'ont pas les aptitudes nécessaires pour résoudre le conflit.



Un conflit s'apaisera si:

- ◆ Les menaces sont réduites ou éliminées;
- ◆ il y a un espace pour l'expression et la gestion des émotions;
- ◆ les besoins, préoccupations, craintes et désirs qui motivent les différentes positions sont discutés ouvertement;
- ◆ les personnes s'engagent à trouver une solution qui soit acceptable pour tous.

Pour résoudre un conflit de façon pacifique, les personnes doivent se concentrer sur le problème plutôt que sur elles-mêmes. Au lieu de s'attaquer mutuellement, elles s'attaquent ensemble à leur problème commun. La confrontation face à face devient alors une recherche côte à côte (collaboration) dans le but de trouver une solution au conflit.



Cette section t'appartient, le contenu doit être à ton image !

Si tu as des idées, des trucs intéressants à partager ou des suggestions qui peuvent améliorer la section n'hésite pas à m'en faire part !

Tu peux me joindre au: 514.493.8216 ou par courriel: lyne@osa.qc.ca

- Lyne

Lise Thériault
Députée d'Anjou-Louis-Riel
Bureau de circonscription
7077, rue Beaubien Est, bureau 205
Anjou (Québec) H1M 2Y2
Téléphone : 514 493-9630
Télécopieur : 514 493-9633

Paulina Ayala
Députée d'Honoré-Mercier
7077, rue Beaubien Est
Bureau 216
Montréal (Québec)
H1M 2Y2
Tél. : 514 353-5044
Télex : 415 353-3050
paulina.ayala@parl.gc.ca
www.paulinaayala.npd.ca

NPD | npd.ca



Dans la prochaine édition

La violence conjugale:
Parce que ça touche aussi les jeunes